



ORCIVAL

Procès Verbal Conseil Municipal du 24 avril 2026

Présents :, Patrick Baranger, Sylvie Bargoin, Olivier Bony, Corinne Chazeix, Sylvie Chazeix, Arthur Daldin, Angélique Dupuy-Mercier, Jean-Michel Huché, Léa Jaillant, Julien Tabard

Pouvoir : Geoffrey Astier donne pouvoir à Jean-Michel Huché

Ordre du jour :

1. Validation du PV de la réunion de conseil du 28 mars 2026
2. Délibération du vote des taxes locales 2026
3. Vote des budgets primitifs : budget commune et budget eau
4. Etude de la demande de remise en peinture de la boulangerie de Fabien Lachaize
5. Délibération portant désignation des personnes proposées à la Commission Communale des Impôts Directs
5. Questions diverses.

La séance débute à 9h30.

Corinne Chazeix est nommée secrétaire de séance.

1. Validation du PV de la réunion du 28 mars 2026

Il est adopté à l'unanimité.

Remarque : le vote pour l'élection du maire est le suivant : 9 pour et 2 abstentions.

2. Délibération du vote des taxes locales 2026

La proposition de Jean-Michel Huché est de ne pas réviser le taux d'imposition de ces taxes. Elles restent fixées à :

	Taux 2026 proposé	Moyenne taux départemental 2025	Taux 2024	Taux 2023
Taxe habitation (résidences secondaires)	8,95 %	23,02 %	8,95 %	8,24 %
Taxe foncière du bâti	32,17 %	45,02 %	32,17 %	31,39 %
Taxe foncière du non bâti	55,54 %	85,27 %	55,54 %	54,19 %

Les taux d'imposition proposés sont validés à l'unanimité.

3. Vote des budgets primitifs : budget commune et budget eau

Un document présentant les budgets primitifs 2026 est distribué en séance : un résumé des chiffres est fourni ci-dessous, avec des arrondis pour en faciliter la lecture.

Budget primitif Commune

Murielle Gaydier et Jean-Michel Huché présentent les éléments qui constituent le budget prévisionnel de la commune :

- * Pour la section de fonctionnement, le total équilibré des dépenses et des recettes s'élève à 428 283 €, avec une augmentation des dépenses à caractère général, pour tenir compte de l'inflation, du coût de l'énergie et des dépenses de personnel. Pour renforcer le travail de l'employé communal, un recrutement en CDD de 20 heures hebdomadaire est budgété pour la période de juin à septembre.
- * Pour la section d'investissement, le total équilibré des dépenses et des recettes s'élève à 172 243 €, dont la majeure partie concerne le City Park implanté dans le parc communal, la mise en place d'une vidéoprotection dans la basilique et les travaux de Territoire d'Energie sur le site des Vergnes.

Le budget primitif 2026 de la commune est validé à l'unanimité.

A noter que certaines communes du territoire bénéficient de la Dotation de Solidarité Rurale "Bourg Centre", nous allons étudier les possibilités pour qu'Orcival puisse en bénéficier.

Budget primitif Services des eaux

Murielle Gaydier et Jean-Michel Huché présentent les éléments qui constituent le budget prévisionnel du service des eaux :

- * Pour la section de fonctionnement, le total équilibré des dépenses et des recettes s'élève à 37 864 €
- * Pour la section d'investissement, le total équilibré des dépenses et des recettes s'élève à 80 986 € avec les deux projets lancés par la précédente équipe municipale, à savoir la procédure de protection des sources communales (cf. schéma directeur de l'eau potable sur Orcival) et la pose des compteurs individuels dans les villages de Soussat. Des travaux supplémentaires sont identifiés en cours de séance et seront pris en compte le moment venu.

Le budget prévisionnel 2026 du service des eaux est validé à l'unanimité.

A noter qu'il faudra réviser plus en profondeur le budget eau et assainissement car il s'agit d'un poste stratégique au niveau de la commune.

Le budget primitif 2026 du service des eaux est validé à l'unanimité.

4. Etude de la demande de remise en peinture de la "Pause Montagnarde" de Fabien Lachaize

Fabien Lachaize, gérant de la "Pause Montagnarde", sollicite une aide auprès de la commune pour de menus travaux de remise en peinture. Après discussion, il est décidé de demander des compléments d'informations pour instruire la demande.

5. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

La Direction Départementale des Finances Publiques invite les communes à composer leur CCID. Son rôle est lié

à la fiscalité directe locale. Elle est composée du maire ou d'un adjoint délégué, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le Directeur départemental des finances publiques désigne les 12 commissaires sur la liste de propositions établie par délibération du conseil municipal sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal, soit 24 noms.

Corinne CHAZEIX
Olivier BONY
Julien TABARD
Marlène GRATADEIX
Franck CEYSSAT
Jérôme BALLOT
Virginie MALLET
Sylvie CHAZEIX
Angélique DUPUY-MERCIER
Loïc DALLA-ZANNA
Joëlle NEYRIAL
Nicolas DALDIN

Philippe COSTA
Anne-Sophie GARDETTE
Philippe BALLESTA
Marc-Antoine SABATIER
Jean-Louis ROCHE
Julien BOUILHOL
Victor PERIERE
Pauline BÉNÉTEAU
Stéphanie FALGOUX
Nora NEYRIAL
Michel FABRE
Paul BRUN

La liste est validée à l'unanimité.

6. Questions diverses

Patrick Baranger présente un projet de modification de la collecte des bacs d'ordures ménagères du bourg en été. Il rappelle que dans le bourg et seulement dans le bourg, la fréquence des collectes de bacs d'ordures ménagères (marrons) et tri (jaunes) est augmentée en période d'été, ce qui engendre un coût supplémentaire de 30 % par rapport aux autres habitants de la commune.

Le projet présenté consiste à supprimer les collectes supplémentaires d'été partant du principe que le facteur limitant est la présence de nombreux cartons dans les bacs jaunes du point propre. La proposition est d'organiser l'été une collecte hebdomadaire par la commune des cartons pliés pour éviter la saturation des bacs jaunes et de demander en contrepartie une participation financière aux commerçants du bourg qui sont les principaux fournisseurs de cartons. Avec la participation envisagée, les commerces concernés auraient néanmoins une contribution financière globale ne dépassant pas leur redevance actuelle alors que les habitants du bourg verraient leur redevance diminuer de 30 %.

La proposition retenue est de :

- supprimer les collectes de l'Ascension et de Pentecôte
- rencontrer les commerçants concernés par ce projet et de leur soumettre une convention avec la commune
- d'organiser ce service au sein de la commune.

Il est également envisagé d'ajouter des bacs marrons au coin propre.

Patrick Baranger rappelle que la commune d'Orcival s'est portée volontaire pour tester les bacs jaunes à ouverture restreinte pour éviter les déchets encombrants (cartons non pliés, sacs poubelles...) et ainsi diminuer la part du déchet non conforme en collecte.

Une bétonnière thermique a été achetée neuve en 2024 par la commune. Elle n'a jamais servi et, techniquement, elle est difficile à mettre en œuvre. Proposition est faite de la revendre et le maire est chargé d'engager les démarches en ce sens.

Des idées sont proposées pour l'utilisation du local de l'ancienne agence postale et de la cabine téléphonique installée à l'intérieur. Elles méritent d'être approfondies pour s'assurer de leur faisabilité.

Demande a été faite auprès de Jean-Michel Huché pour publier dans la presse locale les comptes rendus des conseils municipaux. Ces derniers sont disponibles sur le site internet de la commune et à l'affichage sous le préau. Proposition est faite d'installer des panneaux d'affichage dans les hameaux pour l'affichage de toute information communale et associative. Elle reste à instruire.

L'association "Art en Ciel" demande à exposer gratuitement des tableaux d'artistes peintres dans la salle communale (préau) du 10 au 20 juillet. Cette association se charge de l'équipement et des permanences de garde. Accord est donné sous réserve du nettoyage de la salle après exposition, une convention avec versement d'arrhes est à établir.

Une question est portée par un élu concernant le fonctionnement des sections communales. Après discussion, une des solutions proposées est de mettre en place le règlement intérieur qui existe dans d'autres communes pour le respect des droits de chacun et qui sera signé par les ayants-droits. C'est notamment le cas pour l'occupation des pâturages pour les sections de Moleides et de Servières.

Pas d'autre question n'est portée à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30.